

GREFFE

Tribunal de Commerce de
EVREUX
1 RUE DU PRESIDENT HUET
BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 36.29.11.11.

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant : ** SA Conseil d'Administration
* SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE
* Route de Coudres
*
*
** 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

Réf : 74B133
RCS : 71203B009

Pièces déposées le 03/09/1993

Numéro : 9301442

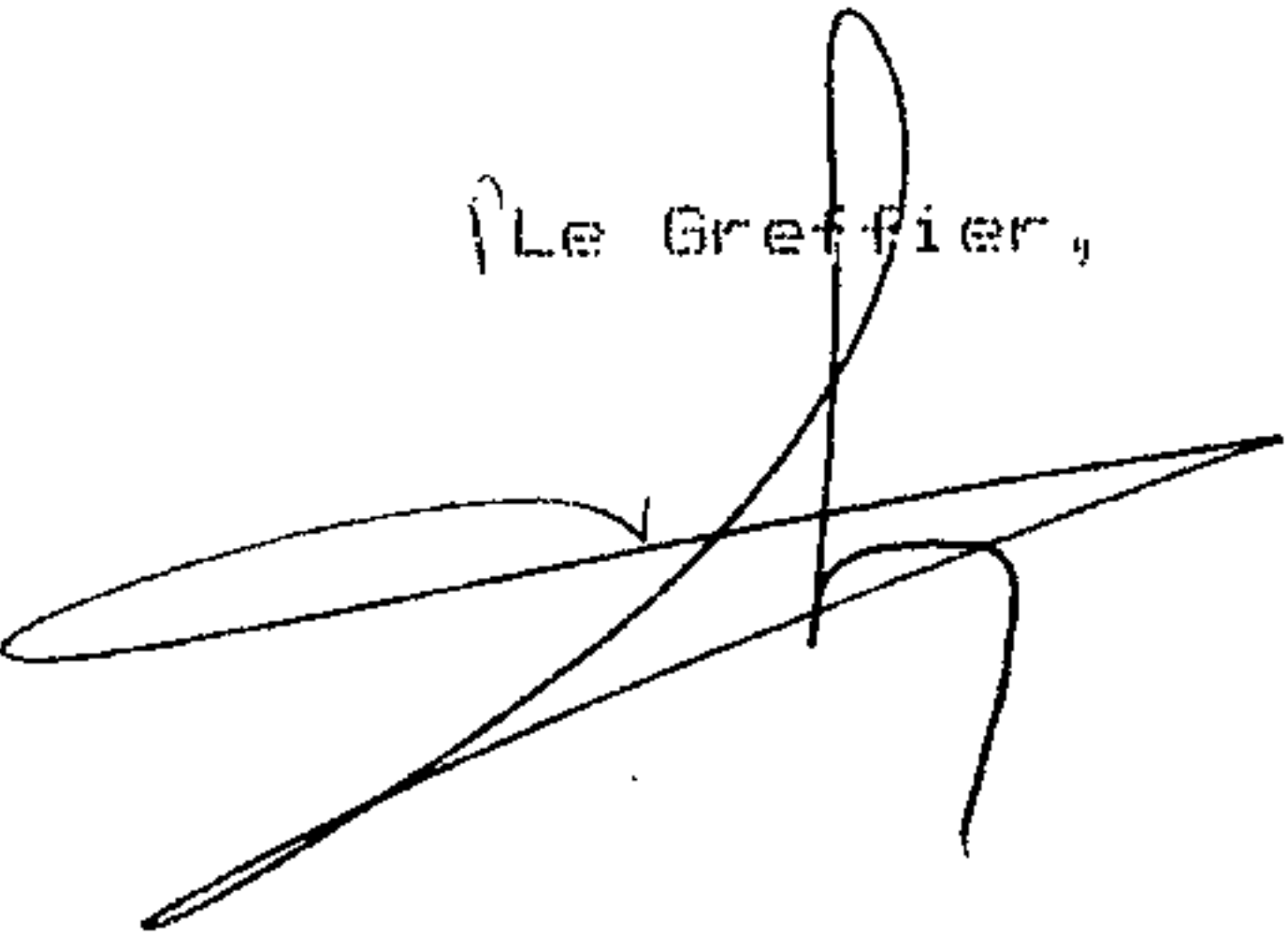
Dénomination sociale :
SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE STOCKS

P.V. D'ASSEMBLEE du 18/05/1993 : NOMIN. ADMINISTRATEUR

--- Cout du dépôt : 76.78 Francs.
Dont T.V.A. : 7.18 Francs.

Cia : 7150

Le Greffier,



Depot Effectué Par **
* LES PETITES AFFICHES
* 2 RUE MONTESQUIEU
* 75001 PARIS
*
**



SOCIÉTÉ MAGASINAGE ET DE GESTION DE
STOCKS

Siège : SOFRASTOCK

Siège social : Route de Couches 7220 SAINT ANDRÉ
DE LIEURE

1

SOFRASTOCK

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 MAI 1993

Le 18 mai 1993 à 15 heures, les actionnaires de la S.A. SOFRASTOCK se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à BOULOGNE - 34, quai du Point du Jour, sur convocation individuelle adressée en date du 23 avril 1993.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil : M. HAMARD.

Sont scrutateurs de l'Assemblée, les membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : M. COSTET et M. HAMARD représentant RDI.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire Madame COQUILLARD.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- copie de la lettre de convocation,
- copie et avis de réception des lettres recommandées adressées aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire des valeurs actives et passives au 31.12.92 ainsi que les comptes annuels et leurs annexes,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux comptes.

Puis le Président déclare que la liste des actionnaires, arrêtée le 16ème jour de la réunion a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant cette assemblée et qu'en outre, les documents ci-après ont été tenus à leur disposition au même lieu depuis la convocation de l'Assemblée, à savoir :

- a) le projet de résolutions,
- b) l'inventaire, les comptes annuels, la liste des administrateurs,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement les termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'Art. 101 de la Loi du 24.07.66.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à M. LEROYER démissionnaire au cours de l'exercice 1992.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. ALONSO CALVO coopté lors du Conseil d'Administration du 31 mars 1993.

Son mandat prendra fin conformément à la loi N° 83.675 du 26.07.1983, le 11.06.1995.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 16 heures.

Le Président



Les Scrutateurs

Le Secrétaire

COPIE CONFORME

